

COMMUNE DE BAZOUGES LA PEROUSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
26/06/2025

Date d'affichage
03/07/2025

Nombre de conseillers
En exercice : 19
Présents : 10
Votants : 14

L'an deux mil dix vingt cinq

*Le 1^{er} Juillet à 20 Heures 00 Minute, le **Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de monsieur Pascal HERVÉ (Maire)*

Étaient présents :

HERVÉ Pascal, BONDIGUEL Nathalie ISAMBARD Albert, GUIBLIN Aline, LE GONIDEC Guy, Rémy GORON, BRIAND Henri, JALLU Yann, ALEXANDRE Pierre, BERTAUX Delphine,

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents Excusés : LANDAIS Fabienne, JOUAUX Laëtitia, LEGOUT Séverine, JOUAUX Laëtitia, DURAND Marie-Claude,

Absents : BOULET Peggy, LAUNAY Chantal, ROCHELLE Stéphane, SAINT MLEUX Xavier, DURET François

Pouvoirs : Marie-Claude DURAND donne pouvoir à LE GONIDEC Guy, LANDAIS Fabienne, donne pouvoir à GORON Rémy, JOUAUX Laëtitia donne pouvoir à BERTAUX Delphine, LEGOUT Séverine donne pouvoir à Albert ISAMBARD

Mme Aline Guiblin a été élue secrétaire de séance.

N°05-07-2025 Autorisation de signature - convention utilisation locaux

Monsieur le Maire expose que la commune met depuis plusieurs années des locaux, situés à côté des services techniques municipaux, à diverses associations et notamment pour la fabrication du pommé.

Cette fabrication a été, pendant longtemps, réalisé par le Comité des Fêtes or cette activité est désormais prise en charge par l'association La Confrérie du Pommé.

Il apparait donc nécessaire que cette association bénéficie des espaces précédemment mis à disposition au Comité des Fêtes puisqu'elle a repris l'activité hébergée.

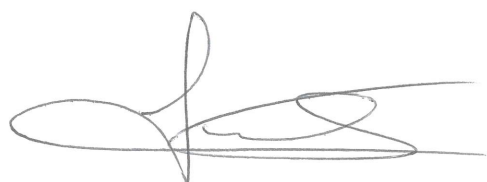
Monsieur le Maire présente donc une convention d'utilisation de cet espace et invite le conseil à statuer sur cette mise à disposition.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide de la mise à disposition d'un espace des ateliers techniques au profit de la Confrérie du Pommé dans les conditions fixées dans la convention annexée à la présente délibération

Autorise monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document relatif à cette affaire

La Secrétaire de Séance
Aline GUIBLIN



Le Maire
Pascal HERVÉ

